

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Matricule : 0525

Société : 176668

Actif Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : TAJI LI SIDI EL HADDOU

Date de naissance : 21 Février 1939

Adresse : L'atelier SPIT - N°31

Tél. : 0661170108 Total des frais engagés : 1885,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Professeur ZTOT Samir
Cardiologue Interventionnel
27 Rue Jebal Toubkal appt 13
Avenue de France Agdal - Rabat
Tel : 05 37 68 05 68 / INPE : 101100386

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint

Nature de la maladie : HTA

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : RABAT

Le : 12/09/2023

Signature de l'adhérent(e) :



(P.J.G)



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12/09/23	EEG +		300DH	
				Dr. Hassan ITTOUFI Cardiologue Intervent'Onnel Rue Abdal Toukhal apt 13 Avenue de France Agdal - Rabat Tunisie 100568 / INPE : 101100386

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie SARIAA Dr. Sariaa EL GHARBI EP. KADIRI Av Annakhil, Hay Riyad - Rabat 0537 71 34 42 - 0537 71 77 2 INPE : 102051620	12/09/23	585.00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Pr Samir Ztot
Cardiologue interventionnel

Rabat, le في الرباط، في
12/09/2023

MR TADILI SIDI EL HASSAN

195.00

13 1. Exforge 5mg/80mg
1 comprimé, matin, pendant 3 mois

1:585.00

Préfesseur ZTOT Samir
Cardiologue interventionnel
27, Rue Jabal Toubkal apt 13
Avenue de France Agdal - Rabat
Tel : 05 37 68 05 68 / INPE : 101100358



Pharmacie SAFIYA
Dr. Sarraa EL GHARBI
Ep. KADI/R
Av Annakhil, Hay Riyad - Rabat
tel 0537 71 34 42 - 0537 71 77 77

Tadili,
ID:
D-naiss:

12-Sep-2023 13:15:10

Fréq. Card.: 54 BPM
Int PR: 199 ms
Dur.QRS: 100 ms
QT/QTc: 422 / 409 ms
Axes P-R-T: 50 -18 31
RR moyen: 1091 ms
QTcB: 404 ms
QTcF: 409 ms

TA 141/68

Pr^{of}esseur ZTOT Samir
Cardiologue Interventionnel
27 Rue Jabal Toubkal app^{et} 13
Avenue de France Agdal - Rabat
Tel : 05 37 68 05 68 / INPE : 101100386

